

Jean-Baptiste André Godin à Veuve Éthiou-Pérou, 6 février 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 2 p. (355r, 356r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Veuve Éthiou-Pérou, 6 février 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50087>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 février 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Éthiou-Pérou \(Paris\)](#)

Lieu de destination 2-4, rue de Damiette, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin envoie à Veuve Éthiou-Pérou le placard corrigé des statuts de l'association du Familistère et des manuscrits complétant le volume. Il demande que lui soient envoyées deux nouvelles épreuves du placard. Il donne des indications de composition du volume.

Mots-clés

[Édition](#), [Imprimerie](#)

Œuvres citées Godin (Jean-Baptiste André), *Mutualité sociale et association du capital et du travail ou Extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production*, Paris, Guillaumin, 1880.

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Grise 6 février 1880.

Madame M^e Ethion - Pérou,

Je vous envoie par ce même courrier un poquet contenant le placard corrigé de mes statots, en même temps que le complément des manuscrits du volume dans lequel les statots doivent être conservés.

La préparation est faite au crayon bleu, de manière à éviter tout malentendu dans le classement des matières.

Vous remarquerez que le parti indiqué n'est pas le véritable pris dans l'ordre, page 98.

Je vous prie de veiller à ce qu'on se conforme avec soin aux corrections indiquées et de me restituer au plus vite deux nouvelles épreuves en placard qui, cette fois, seront corrigées sans détourner et restituées aussitôt pour la suite en page du volume.

Vous avez mis en question

de savoir s'il me conviendrait pas de mettre les notions préliminaires et le titre 1^{er} des Statuts : Déclaration des principes, jusqu'à la page 10, en caractère d'encre plus fort que le reste de l'ouvrage ?

Je laisse cela à votre appréciation, faites en pour le mieux. Je m'en contenterai.

— J'appelle toute votre attention sur les tables des matières qui doivent être composées de façon à être bien lisibles et à ne pas occuper une place exagérée. Choisissez les caractères en conséquence.

Toujours agréer, Madame,
mes vénérables Parfaillots.

Dimitry